



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le ..20..octobre..2023..
Mis en ligne le ..20...octobre...2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaients présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, DUFLEIT Anthony, COUGARD Christelle, BAUDET Philippe et PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations(s) : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, BOCQUILLON Maud à JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, BAUDET Philippe à LE GOFF Jeannine et PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».

DÉLIBÉRATIONS DU 13 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2023/13/10/01	Petites Villes de Demain, présentation du processus de revitalisation du centre-bourg	Sans objet (communication)
Délibération N°2023/13/10/02	Organigramme du personnel communal au 1 ^{er} septembre 2023	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/13/10/03	Motion concernant la réouverture des Urgences (SAU ou Service d'Accueil des Urgences) du Centre Hospitalier de Carhaix – 7j/7j et 24h/24h	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/13/10/03BIS	Motion de soutien à l'hôpital du Faouët	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/13/10/04	Décision modificative n°1 rectificative n°2 - Budget principal	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Subvention	21/09/2023	Dec-Cne/2023-15	Demande de subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour les travaux de voirie en agglomération (secteur de Pré Logé et Goasven)
Commande publique	22/09/2023	Dec-Cne/2023-16	Travaux d'empierrement des chemins de remembrement. Attribution à SAS D.J.T.P. TOUL ZAB Gourin pour un montant de 61 116 € TTC (soit 50 930 € HT)

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Commande publique	25/09/2023	Dec-Cne/2023-17	Travaux de rénovation de 13 luminaires dans le cadre d'un programme exceptionnel pour l'éclairage public. Attribution à SDEM (Morbihan Energies) pour un montant de 18 780 €TTC (15 650 €HT)
Commande publique	02/10/2023	Dec-Cne/2023-18	Travaux d'isolation thermique des parois vitrées du château de Tronjoly. Attribution à l'entreprise BIRRIEN de Gourin, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none">• 25 248,00 €TTC (soit 21 040,00 €HT) pour la salle Meyer,• 6 798,00 €TTC (soit 5 665,00 €HT) pour la salle Rose,• 16 324,80 €TTC (soit 13 604,00 €HT) pour les combles.

Le 13 octobre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.